

# Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ)

**Présentation des conditions de  
renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2018**  
Yanick Comeau, f.i.c.a., f.s.a.



24 mars 2018

# Contenu

- **Mise à jour**
- **Résultats des négociations**
- **Changements aux régimes proposés**
- **Allocation des ajustements**
- **Scénario retenu**

# Mise à jour

- Au cours de l'année 2017, une erreur dans le système d'administration des médicaments a été identifiée

	Coassurance requise - depuis 2016			Coassurance appliquée - depuis 2016		
	Santé I	Santé II	Santé III	Santé I	Santé II	Santé III
<b>Génériques</b>	71%	85%	85%	71%	85%	85%
<b>Uniques</b>	71%	<b>80%</b>	<b>80%</b>	71%	<b>85%</b>	<b>85%</b>
<b>Innovateurs</b>	68%	68%	68%	68%	68%	68%

- L'erreur administrative a entraîné des remboursements plus élevés pour les options Santé 2 et 3
- Les remboursements en trop ont été en moyenne de 33 \$ / année par certificat (maximum de 175 \$ / année par certificat)

# Mise à jour

- Afin d'éviter des changements dans le niveau de remboursement en milieu d'année, le comité a décidé de maintenir les niveaux de remboursements inchangés suite à la découverte de l'erreur
- Les primes 2017 reflétaient déjà ce niveau de remboursement donc aucun ajustement de tarification n'était nécessaire
- Desjardins a pris la responsabilité de l'erreur et a proposé de rembourser un montant d'environ 480 000 \$

# Résultats des négociations

	Prime annuelle actuelle estimée	Renouvellement 2018 Proposé - Régime actuel 85 %		Renouvellement 2018 Négocié - Régime actuel 85 %	
		Ajustement	Primes annuelles 2018	Ajustement	Primes annuelles 2018
<b>Assurance santé</b>					
- Santé 1	15 259 310 \$	10,9%	16 922 575 \$	6,5%	16 251 165 \$
- Santé 2	26 710 769 \$	10,9%	29 622 243 \$	6,5%	28 446 969 \$
- Santé 3	13 866 949 \$	10,9%	15 378 446 \$	6,5%	14 768 301 \$
<b>Total</b>	55 837 028 \$	10,9%	61 923 264 \$	6,5%	59 466 435 \$
Différence avec DSF					(2 456 829) \$
<b>Assurance vie base adhérent</b>	1 864 032 \$	0,0%	1 864 032 \$	0,0%	1 864 032 \$
Différence avec DSF					- \$
<b>Assurance MMA total</b>	249 838 \$	0,0%	249 838 \$	0,0%	249 838 \$
Différence avec DSF					- \$
<b>Assurance vie additionnelle adhérent</b>	967 452 \$	5,0%	1 015 825 \$	0,0%	967 452 \$
Différence avec DSF					(48 373) \$
<b>Assurance du conjoint</b>	295 944 \$	5,0%	310 741 \$	0,0%	295 944 \$
Différence avec DSF					(14 797) \$
<b>Assurance vie enfants</b>	12 276 \$	5,0%	12 890 \$	0,0%	12 276 \$
Différence avec DSF					(614) \$
<b>Assurance vie des retraités</b>	2 597 505 \$	0,0%	2 597 505 \$	0,0%	2 597 505 \$
Différence avec DSF					- \$
<b>Assurance traitement - obligatoire</b>	5 805 626 \$	18,1%	6 856 444 \$	5,0%	6 095 907 \$
Différence avec DSF					(760 537) \$
<b>Assurance traitement - enrichi</b>	6 135 565 \$	18,1%	7 246 102 \$	5,0%	6 442 343 \$
Différence avec DSF					(803 759) \$
<b>Grand total</b>	73 765 266 \$		82 076 641 \$		77 991 732 \$
- Ajustement en \$			8 311 375 \$		4 226 466 \$
- Ajustement en %			11,3%		5,7%
<b>Différence avec proposé</b>					(4 084 908,85) \$
- Ajustement en \$					
- Ajustement en %					-5,5%

# Changements aux régimes proposés

- Assurance santé :
  - ❖ Suite à l'erreur administrative identifiée au cours de 2017, nous avons maintenu les coassurances suivantes :

	Coassurance requise - depuis 2016			Coassurance appliquée - depuis 2016		
	Santé I	Santé II	Santé III	Santé I	Santé II	Santé III
<b>Génériques</b>	71%	85%	85%	71%	85%	85%
<b>Uniques</b>	71%	<b>80%</b>	<b>80%</b>	71%	<b>85%</b>	<b>85%</b>
<b>Innovateurs</b>	68%	68%	68%	68%	68%	68%

# Changements aux régimes proposés

## ➤ Assurance santé :

- ❖ La très grande majorité des régimes couvre les médicaments avec une coassurance de 80 %
- ❖ Cette coassurance passe à 100 % lorsqu'un déboursé maximum annuel est atteint par le certificat (exemple : 750 \$ / année par certificat)
  - La coassurance de notre régime passe à 100 % lorsqu'un total de frais admissibles est atteint
  - Ces frais sont de 2 500 \$ pour l'option Santé 1 et de 3 500 \$ pour les options Santé 2 et 3
  - Le déboursé maximum actuel est donc entre 525 \$ et 800 \$ selon la coassurance des médicaments consommés
- ❖ La substitution générique obligatoire est maintenant la norme dans l'industrie pour un meilleur contrôle des coûts
  - Les médicaments innovateurs sont remboursés avec la même coassurance que tous les médicaments mais en fonction du prix du médicament générique
  - En cas de contre-indication médicale, le médicament innovateur est remboursé

# Changements aux régimes proposés

## ➤ Assurance santé :

❖ Le comité a donc proposé les changements au régime suivants :

	Régime actuel			Régime proposé		
	Santé I	Santé II	Santé III	Santé I	Santé II	Santé III
<b>Génériques</b>	71%	85%	85%	71%	80%	80%
<b>Uniques</b>	71%	85%	85%	71%	80%	80%
<b>Innovateurs</b>	68%	68%	68%	71%	80%	80%
				substitution générique obligatoire		

- De plus, le Comité souhaitait que le déboursé maximum soit le même pour tous les certificats, peu importe les médicaments consommés (entre 525 \$ et 800 \$ actuellement)
- Nous avons donc proposé un déboursé maximum annuel de 750 \$ par certificat
- Nous avons également proposé l'ajout de la substitution générique obligatoire

❖ La hausse négociée de 6,5 % est réduite à 2,5 %



# Changements aux régimes proposés

- Assurance santé :
  - ❖ Lors du conseil du SFPQ de l'an dernier, une proposition a été adoptée pour que le comité étudie la possibilité de modifier l'option Santé 1 pour qu'elle soit le plus près possible du régime de la RAMQ
  - ❖ Le régime à la page suivante illustre cette option

# Changements aux régimes proposés

## ➤ Assurance santé :

	Régime contrat No. 30000 - Actuel Santé 1	Régime contrat 30000 - Équivalent RAMQ Santé 1	Régime RAMQ
<b>Assurance maladie</b>			
<b>Franchise</b>	145 \$ par année par certificat	225 \$ par année par <u>adulte</u>	19,45 \$ par mois par <u>adulte</u> 233,40 \$ par année par <u>adulte</u>
<b>Couverture</b>	Liste régulière de médicament 71 % de remboursement pour les génériques 71 % de remboursement pour les médicaments de marque s'il n'existe pas de générique ou qu'une condition médicale requière le médicament de marque 68 % de remboursement pour les médicaments de marque s'il existe un générique et qu'aucune condition médicale requière le médicament de marque 100 % lorsque le certificat a atteint 2 500 \$ de frais admissibles  Incluant traitements des varices 20 \$ admissibles par traitement maximum 10 traitements Excluant les vaccins  Avec carte de paiement direct	Liste RAMQ 68 % de remboursement pour les génériques 68 % de remboursement pour les médicaments de marque  Substitution générique obligatoire  100 % lorsque l' <u>adulte</u> a atteint 1 050 \$ de déboursé  Non-couvert  Avec carte de paiement direct	Liste RAMQ 65,2 % de remboursement pour les génériques 65,2 % de remboursement pour les médicaments de marque  Substitution générique obligatoire  100 % lorsque l' <u>adulte</u> a atteint 88,83 \$ de déboursé mensuel Équivaut à 1 066 \$ par année par assuré  Non-couvert  Avec carte de paiement direct

# Changements aux régimes proposés

- Assurance santé :
  - ❖ Si on ajoute ce changement à ceux proposés dans les pages précédentes, l'ajustement négocié passe d'une hausse de 2,5 % à une réduction de 1,1 % en assurance santé
  - ❖ Lors du conseil du SFPQ qui s'est tenu le 20 novembre 2017, des scénarios d'ajustements des taux ont été proposés selon la hausse de 2,5 % ou la réduction de 1,1 % en assurance santé
  - ❖ Les membres ont voté pour un scénario avec la réduction de 1,1 % en assurance santé

# Allocation des ajustements de taux

- Avant le renouvellement 2016 :
  - ❖ Un modèle d'utilisateur payeur avait été utilisé pour allouer les augmentations entre les options Santé 1, 2 et 3 ainsi qu'entre les régimes d'assurance traitement de base et enrichi
  - ❖ Cette approche avait eu pour effet de débalancer le coût de chacune des options par rapport à la vraie valeur du régime
    - Les taux de Santé 2 étaient environ 95 % plus élevés que ceux de Santé 1
    - Les taux de Santé 3 étaient environ 205 % plus élevés que ceux de Santé 1
    - Le taux du régime d'assurance traitement enrichi était d'environ 185 % plus élevé que celui du régime de base
  - ❖ Cette situation entraînait une migration vers les régimes les moins généreux et mettait en danger la pérennité des régimes

# Allocation des ajustements de taux

- Depuis le renouvellement 2016 – Assurance santé et traitement :
  - ❖ Nous avons débuté un rebalancement des taux en allouant les augmentations afin de maintenir les valeurs relatives des régimes
  - ❖ Il est important de noter que chaque régime paie uniquement pour la portion de soins couverts (ex. Santé 1 n'inclut pas de coûts pour les soins dentaires)
  - ❖ En assurance santé, puisque l'augmentation requise pour l'option Santé 1 était très importante, un rebalancement partiel a été effectué en 2016 et 2017
  - ❖ En assurance traitement, un rebalancement complet a été effectué en 2016 car la hausse en \$ était raisonnable
  - ❖ Cette approche sera maintenue jusqu'à ce que la tarification soit complètement rebalancée

# Allocation des ajustements de taux

## ➤ Renouvellement 2018 – 1,1 % réduction

	Taux contractuel par période de 14 jours (excluant taxe de 9%)				
	Taux 2017	Taux 2018 ajustement uniforme	Ajustement (%)	Taux requis 2018 rebalancement complet	Ajustement (%)
<b>Santé 1</b>					
Individuel	44,81 \$	44,32 \$	-1,1%	42,57 \$	-5,0%
Monoparental	55,25 \$	54,64 \$	-1,1%	52,49 \$	-5,0%
Familial	98,63 \$	97,55 \$	-1,1%	93,70 \$	-5,0%
<b>Santé 2</b>					
Individuel	63,29 \$	62,59 \$	-1,1%	65,32 \$	3,2%
Monoparental	78,87 \$	78,00 \$	-1,1%	81,39 \$	3,2%
Familial	140,11 \$	138,57 \$	-1,1%	144,59 \$	3,2%
<b>Santé 3</b>					
Individuel	85,27 \$	84,33 \$	-1,1%	81,01 \$	-5,0%
Monoparental	112,12 \$	110,89 \$	-1,1%	106,51 \$	-5,0%
Familial	195,32 \$	193,17 \$	-1,1%	185,55 \$	-5,0%

\* Tous les taux tiennent compte de la mise en place de la substitution générique obligatoire et d'un déboursé maximum annuel de 750 \$ par certificat. Les taux des options Santé 2 et 3 tiennent compte d'une coassurance de 80 % pour tous les médicaments et les taux de l'option Santé 1 assument le régime similaire à la RAMQ.

# Scénario retenu

- Renouvellement 2018 :
  - ❖ Le scénario final retenu devrait tenir compte des impacts sur les taux payés par les assurés en fonction de leur statut de protection et de leur option selon les changements au régime finaux
  - ❖ Les taux payés incluent l'impact des éléments suivants :
    - Contribution gouvernementale additionnelle
    - Congé de prime provenant des montants en dépôt
    - Contribution de l'employeur (\$ / mois)

# Scénario retenu

- Contribution gouvernementale additionnelle
  - ❖ Lors des dernières négociations, une contribution gouvernementale additionnelle de 4,03 M \$ par année a été obtenue par les fonctionnaires et ouvriers du SFPQ
  - ❖ Lors du conseil du SFPQ de l'an dernier, les membres ont voté pour que le plein montant soit utilisé sur une base annuelle
  - ❖ Puisque le système d'administration de Desjardins ne permettait pas d'identifier spécifiquement les fonctionnaires et ouvriers, le montant utilisé devait être appliqué à tous les assurés
  - ❖ Les taux payés 2017 incluait donc, pour tous les assurés dont ceux du SPEQ, l'utilisation de 4,03 M \$ provenant de la contribution gouvernementale additionnelle



# Scénario retenu

- **Contribution gouvernementale additionnelle**
  - ❖ Suite au conseil du SFPQ, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) est intervenu et a interdit d'allouer des montants de la contribution gouvernementale additionnelle aux assurés qui ne sont pas des fonctionnaires ou des ouvriers du SFPQ
  - ❖ Le comité, ne souhaitant pas changer les taux payés 2017 qui avaient été votés, a décidé d'utiliser les montants en dépôt disponibles
  - ❖ Desjardins devait toutefois effectuer d'importants développements informatiques pour permettre à leur système d'identifier les assurés ayant droit à la contribution gouvernementale additionnelle
  - ❖ Des modifications importantes devaient également être complétées dans les systèmes de paie des employeurs

# Scénario retenu

- Contribution gouvernementale additionnelle
  - ❖ Le système d'administration de Desjardins permet maintenant l'identification de tous les assurés ayant droit à une contribution gouvernementale additionnelle
  - ❖ Toutefois, des coûts de développement d'environ 600 000 \$ ont été encourus
  - ❖ Ces coûts ne sont pas inclus dans les frais payés à même les primes
    - Desjardins a accepté d'absorber 200 000 \$
    - La balance de 400 000 \$ a été déboursée par ceux qui ont droit à la contribution gouvernementale additionnelle

# Scénario retenu

- **Contribution gouvernementale additionnelle**
  - ❖ À compter de 2018, les membres du SPEQ auront des taux payés différents des autres assurés du contrat d'assurance qui ont une contribution gouvernementale additionnelle
  - ❖ Tous les assurés qui n'ont pas de contribution gouvernementale additionnelle ont des taux payés identiques

# Scénario retenu

## ➤ Montants en dépôt

- ❖ Comme par les années passées, le régime possède des montants en dépôt qui seront en partie utilisés pour amoindrir les hausses de prime
- ❖ L'an dernier, le comité proposait l'utilisation de 2,475 M \$ en assurance santé et de 0,75 M \$ en assurance vie
- ❖ Lors du conseil du SFPQ, les membres ont toutefois voté pour augmenter ce montant à 3 M \$ en assurance santé
- ❖ En considérant le 4,03 M \$ supplémentaire, provenant de la décision du SCT, qui a été payé à partir des montants en dépôt, nous avons utilisé 7,75 M \$ en 2017

# Scénario retenu

## ➤ Montants en dépôt

- ❖ En date du 31 décembre 2017, le total des montants en dépôt est estimé à 5 766 000 \$
- ❖ Toutefois, compte tenu des surplus importants attendus en assurance traitement avec l'entente financière terminée le 31 décembre 2012 (estimés à 15,4 M \$), Desjardins a consenti à verser un montant de 1,5 M \$ avant la comptabilité terminale prévue au 31 décembre 2022
- ❖ Le groupe possède donc 7 266 000 \$ au 31 décembre 2017
- ❖ Divers scénarios d'utilisation des montants en dépôt ont été analysés en combinaison avec les changements au régime proposés
- ❖ Les hausses des taux payés pour ceux qui n'ont pas droit à la contribution gouvernementale additionnelle ont également été considérées

# Scénario retenu

## ➤ Contribution patronale mensuelle

- ❖ Lors des dernières négociations, des gains sur la contribution patronale mensuelle au régime d'assurance ont également été faits par le SPEQ
  - En 2016, l'employeur versait 2 \$ par mois pour une protection individuelle et 5 \$ par mois pour une protection monoparentale ou familiale
  - Ces contributions ont augmenté à 6 \$ et 10 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Ces contributions ont augmenté à 7 \$ et 15 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - Ces contributions augmenteront à 8 \$ et 20 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- ❖ Les hausses des contributions patronales mensuelles représentent les montants estimés suivants :
  - 13 000 \$ pour 2017
  - 9 000 \$ pour 2018
  - 9 000 \$ pour 2019

# Scénario retenu

- Le scénario retenu inclut les éléments suivants :
  - ❖ Utilisation de 0,75 M \$ des montants en dépôt en assurance vie pour le maintien des taux actuels
  - ❖ Utilisation de 1,5 M \$ en assurance traitement provenant des surplus payés d'avance par Desjardins de l'entente financière terminée le 31 décembre 2012
  - ❖ Utilisation de 0,4 M \$ des montants en dépôt en assurance santé applicable uniquement aux assurés qui n'ont pas droit à la contribution gouvernementale additionnelle, dont le SPEQ, pour le remboursement des coûts de développement de Desjardins
  - ❖ Utilisation de 2,1 M \$ des montants en dépôt en assurance santé applicable à tous les assurés
  - ❖ Option Santé 1 : régime équivalent à la RAMQ
  - ❖ Options Santé 2 et Santé 3 : 80 % de coassurance, substitution générique obligatoire et déboursé maximum annuel de 750 \$ par certificat

## Avec la hausse de la contribution patronale mensuelle (\$ / mois)

De 6 \$ / mois à 7 \$ / mois pour un Ind. et de 10 \$ / mois à 15 \$ / mois pour un Mono et un Fam

	Taux payé par période de 14 jours (excluant taxe de 9%)								
	Année 2017			Année 2018			Ajustement (%)		
	Ind.	Mono.	Fam.	Ind.	Mono.	Fam.	Ind.	Mono.	Fam.
Santé 1	30,85 \$	36,84 \$	69,38 \$	34,24 \$	39,29 \$	75,56 \$	11,0%	6,7%	8,9%
Santé 2	56,19 \$	68,85 \$	125,94 \$	59,80 \$	71,63 \$	132,66 \$	6,4%	4,0%	5,3%
Santé 3	76,67 \$	99,85 \$	177,42 \$	74,94 \$	95,89 \$	172,22 \$	-2,3%	-4,0%	-2,9%
Vie base adhérent (1000\$)	taux par âge			statu quo			0,0%		
MMA base adhérent (1000\$)	0,012 \$			0,012 \$			0,0%		
Vie add adhérent (1000\$)	taux par âge, sexe, tabac			statu quo			0,0%		
MMA add adhérent (1000\$)	0,012 \$			0,012 \$			0,0%		
Vie du conjoint	taux par âge, sexe, tabac			statu quo			0,0%		
Vie enfants à charge	0,150 \$			0,150 \$			0,0%		
Vie des retraités et conjoint(e)s	taux par âge			statu quo			0,0%		
Assurance traitement de base	0,580%			0,542%			-6,6%		
Assurance traitement enrichi	1,013%			0,947%			-6,5%		

	Taux payé par période de 14 jours (excluant taxe de 9%)								
	Année 2017			Année 2018			Ajustement (\$)		
	Ind.	Mono.	Fam.	Ind.	Mono.	Fam.	Ind.	Mono.	Fam.
Santé 1	30,85 \$	36,84 \$	69,38 \$	34,24 \$	39,29 \$	75,56 \$	3,39 \$	2,45 \$	6,18 \$
Santé 2	56,19 \$	68,85 \$	125,94 \$	59,80 \$	71,63 \$	132,66 \$	3,61 \$	2,78 \$	6,72 \$
Santé 3	76,67 \$	99,85 \$	177,42 \$	74,94 \$	95,89 \$	172,22 \$	(1,73) \$	(3,96) \$	(5,20) \$
Assurance traitement de base	0,580%			0,542%			(0,88) \$		
Assurance traitement enrichi	1,013%			0,947%			(1,52) \$		